

Droits des femmes dans la société et dans l'église

- Conférence

Fundação Cuidar o Futuro

- Recyclage des prêtres
des régions Nord

Orsay, 14 avril 1989

Fundação Cuidar o Futuro



Droits des Femmes

I. L'acquis de la pleine égalité

1. Un 1er temps : la citoyenneté civique (et politique)
1902 - Nouvelle Zélande
2. Un 2ème temps: les droits économiques (structure chômage)
sociaux (dev. pr.)
culturels (deriv. images TV)
3. Le décalage entre les lois et la pratique
4. Renvoi à la symbiose entre les deux Pactes
5. L'émergence de véritables droits politiques (p.ex. pourquoi pas de femmes dans le groupe des 12 rénovateurs?)

II. Des droits spécifiques des femmes

1. L'urgence de solutions de problèmes attendant surtout aux femmes:
 - . anti-conception
 - . avortement
 - . violence et harcèlement sexuel.
2. Des droits en rapport avec les responsabilités des femmes :
 - . les crèches, jardins d'enfants, etc.
 - . les soins aux malades et personnes âgées
(paradoxalement dans le domaine du travail

III. Les droits de la génération

1. Le droit à l'environnement
2. Le droit à l'identité culturelle
3. Le droit à la paix/à la sécurité
4. Les femmes comme protagonistes de la prise de conscience de ces droits.

IV. L'égalitarisme comme pierre d'achoppement d'une culture du féminin (pe.4).

1. La norme reste inchangée
2. Egalité qui sauvegarde la différence
- 3.



On est une personne si l'on est visible, si l'on compte dans la société (TV).

L'invisibilité est la violation du champ même du droit, dans la mesure où elle nie jusqu'à l'existence de la personne elle-même.

Fundação Cuidar o Futuro

Dans une étude (sept. 1988), on a analysé l'écoute à 25 chaînes de TV dans 10 pays de 18 heures à 24 heures pendant plusieurs semaines.

En voici les principaux résultats :

Le téléjournal

- qui la présentation est faite par 1 femme pour 6 hommes
jeunes/charmantes
très peu de maquillage
sans lunettes tandis que 35 % des hommes en portent !
- quoi les nouvelles d'intérêt propre aux femmes ne représentent que 1,4 %.
- interviews seulement 16 % des personnes interviewées sont des femmes !
- court
reportage les femmes occupent la place centrale uniquement dans 6 % des cas !
- *
* * Les femmes ne sont pas vues
ne constituent pas un sujet de nouvelles
ne sont pas au centre des événements
sont, dans une large mesure, invisibles.

L'analyse de la publicité vient dire quelque chose sur la reconnaissance qu'a la société de la place des femmes.

Dans la plupart des pays (sauf en Irlande et jusqu'à un certain degré la France), la plupart des personnes dans la publicité sont des femmes (68 % en RFA).

- Elles montrent comment fonctionnent les choses (22)
usam um produto ou comena-no (49)
- Mais les voix off qui annoncent, expliquent, disent aux téléspectateurs
quoi faire sont des voix masculines : (max. 9 % en Irlande à 72 % au
Luxembourg).
- Les femmes, en général, restent silencieuses.
- Elles sont montrées à la maison (43) dont 40 sont des maîtresses de
maison
ou au travail (18)

Peut-on parler des droits dans le travail ?
dans la famille ?
dans la cité ?

Droits des femmes dans la société et dans l'église

Introduction

On pourrait rapidement éliminer tout problème en disant : toutes les constitutions occidentales et démocratiques disent que toutes les personnes sont égales devant la loi, sans distinction de sexe ...

Et pourtant, si vous m'avez demandé de parler sur les droits des femmes, c'est parce que vous reconnaissez qu'il s'agit d'un cheminement particulier. Disons-le d'emblée : l'histoire des droits des femmes est une succession de décalages, de heurts, d'entorses à la loi, de revendications et de conquêtes.

I. L'acquis de l'égalité

1. La citoyenneté civique

Les Révolutions américaine et française ont proclamé l'égalité de tous les hommes. Mais la citoyenneté civique de la femme n'est acquise pour la première fois qu'à la fin du XIXème siècle en Nouvelle-Zélande ; par la suite dans la plupart des pays anglo-saxons ; et dans les pays latins beaucoup plus récemment.

Une telle citoyenneté repose sur l'égalité face à la loi et sa première expression est le droit d'élire et d'être élu. En fait, dans la pratique c'est du droit d'élire dont il s'agit.

S'agissait-il réellement de droits pour les femmes ? Ou est-ce que les femmes ne sont devenues qu'une force d'appoint dans les élections ?

Deux moments marquent la revendication de ces droits par les femmes elles-mêmes.

- . Le début du siècle pour le vote
Mais il nous faudra plus d'un siècle pour arriver à la parité dans le droit d'être élu !!
- . Dans un deuxième temps, les femmes acquièrent des droits sociaux, économiques et culturels.

L'affrontement qui a eu lieu à l'ONU en 1966 entre deux tendances qui voulaient pour l'une, un seul pacte des droits et pour l'autre, deux pactes distincts (les droits civiques et politiques d'un côté, les droits sociaux, économiques et culturels d'un autre) n'a pas été sans retombées en ce qui concerne les droits des femmes.

Les droits sociaux, économiques et culturels ont été longtemps envisagés comme des droits dont l'Etat n'avait pas à assurer la mise en oeuvre dans l'immédiat.

En ce qui concerne les femmes, cet ensemble de droits est, plus que tout autre, une concession faite aux femmes plutôt que la traduction d'un respect réelle pour la dignité des femmes en tant qu'êtres humains.

C'est à ce niveau, dans le travail, les rôles d'éducation et de soins de santé, que les femmes ont été (et sont souvent encore) invisibles.

Apparemment, les femmes ont acquis des droits économiques : droit à un travail rémunéré, à une pleine participation dans la production des biens et des services.



Qu'en est-il en réalité ?

- Depuis la deuxième guerre mondiale, le nombre des femmes n'a cessé d'augmenter dans le monde du travail rémunéré ; déjà au début des années 70, le budget des Etats-Unis comportait un chapitre sur "le rôle économique des femmes" ; l'OCDE a dirigé un long travail de recherche sur "le rôle des femmes dans l'économie" ; aujourd'hui dans la CEE, les femmes représentent un pourcentage élevé, le plus élevé étant en France, au Royaume-Uni et au Portugal, avec 42 % de femmes dans la population active.

- Malgré cette présence, on est loin de l'égalité de droits : les femmes peuvent travailler, mais à salaire moindre ! L'écart est aujourd'hui encore de 30 % dans la communauté. D'où l'exigence d'un nouveau droit, celui de l'égalité de traitement.

- Deux problèmes majeurs touchent aussi la pleine réalisation de ce droit. Il s'agit, d'un côté, du droit à la formation professionnelle et de l'autre, du droit à l'emploi.

Dans certaines zones de la CEE, on a dû rattraper le retard pris par les jeunes femmes dans la formation professionnelle en leur donnant préférence dans les cours intensifs de préparation à l'emploi. (Législation, septembre 1979).

Le problème est loin d'être résolu pour les femmes qui interrompent leur activité professionnelle : leur recyclage n'est pas encore une opportunité offerte à toutes celles qui veulent reprendre une activité professionnelle.

[l'Eglise encourageant à rester à la maison]

Et ceci d'autant plus que la structure du chômage change : tandis qu'il diminue en une année de 1,2 % pour les hommes, il augmente de 5 % pour les femmes.

2. ??

Les droits sociaux sont loin d'être réalisés pour les hommes et pour les femmes ; mais pour celles-ci on peut voir à partir d'un seul exemple à quel point ces droits ignorent la dignité de l'être humain qu'est la femme.

Prenons la sécurité sociale : dans la plupart des pays de la CEE, les femmes ont droit à la sécurité sociale dans la mesure où elles effectuent un travail rémunéré ; sinon elles n'en sont bénéficiaires que par l'intermédiaire d'un travailleur (père, mari, fils). Les femmes n'ont pas de droits sociaux propres, elles n'ont que des droits dérivés. (A l'exception du Danemark, elles sont mineures en droit social.)

Peut-on alors parler d'égalité de droits ? Pourtant, si l'on reconnaissait des droits propres aux femmes, on serait à mi-chemin pour le tournant décisif de la sécurité sociale, c'est-à-dire rendre le droit à la solidarité indépendamment du lien au marché du travail.

Les droits culturels ont deux grands volets :

- le droit à l'éducation
- le droit à l'information

Dans ces deux domaines des progrès énormes ont été faits en Europe. A tel point que dans certains pays le nombre de jeunes femmes dépasse le nombre de jeunes gens à l'Université (52 % au Portugal). Il n'en est pas de même dans le reste du monde, en particulier dans la plupart des pays de l'hémisphère sud.

La question à poser est celle de savoir si ce droit à l'éducation est déjà

aujourd'hui un droit à l'éducation permanente.

En ce qui concerne le droit à l'information, les femmes y ont accès mais elles y subissent la même influence que les hommes : une information éclatée, fragmentée, sans conditions pour éveiller le sens de la responsabilité, faite plutôt pour endurcir.

Les femmes écoutent la radio, voient peu la TV et lisent peu les journaux.

3. L'émergence des droits de participation politique

Ce n'est que par l'effet cumulé de cet ensemble de droits que les femmes depuis la deuxième moitié des années 70 et pendant les années 80 ont insisté sur leur droit de participation à la prise de décision au plan politique.

Un long chemin reste encore à parcourir. Au niveau des parlements nationaux, les femmes en Europe représentent 7 % des parlementaires (à l'exception du Danemark, des Pays-Bas et des pays scandinaves).

L'Europe a eu trois femmes premiers ministres, deux femmes présidentes. En Asie, trois femmes premiers ministres et une femme présidente. Le problème reste à étudier pour l'Asie car toutes les femmes asiatiques sont liées au début à l'image d'un homme "martyr".

[enquête sur les Européennes]

Fundação Cuidar o Futuro

Qu'en est-il des droits {} dans l'Eglise ?

Femme visible ou invisible, malgré sa présence nombreuse ?

Femme ayant comme tout baptisé un statut de liberté ou femme soumise ?

Femme dont on loue toutes les vertus et qu'on accable de travail ?

Femme de pleine citoyenneté, membre du Peuple de Dieu ou simple "auditrice", non participante ?

Le Pape Jean-Paul II a répondu sans ambiguïté en disant que "nous devons nous replacer dans 'le contexte du commencement biblique où la vérité révélée sur l'homme comme *image et ressemblance* à Dieu constitue la base de toute anthropologie chrétienne." § 6

En l'expliquant davantage, il dit : "L'homme est une personne, et cela dans la même mesure pour l'homme et pour la femme, car tous les deux ont été créés à l'image et à la ressemblance du Dieu personnel." § ..

Je pense que c'est l'aspect le plus important de la lettre aspotolique "Mulieris dignitatem". Car si l'homme et la femme sont chacun image de Dieu, nous y puisons la lumière qui peut nous rendre solidaires de cette longue marche des femmes pour accéder à leur pleine dignité. Et nous pourrons aussi en tant que chrétiens réclamer la réalisation de cette dignité à travers le plein respect et la mise en oeuvre de tous les droits.

Mais il n'en a pas été ainsi. Les mouvements de femmes qui ont vu le jour depuis 20 ans n'ont pas été épaulés par les chrétiens. Pourquoi ? J'arrive à mon deuxième chapitre.

Fundação Cuidar o Futuro

II. Des droits spécifiques aux femmes

C'est que ces mouvements se sont surtout exprimés autour de droits spécifiques aux femmes.

Les mouvements ont dénoncé le fait que le droit au travail n'a été que le droit à une double journée de travail. Pendant les années 70, beaucoup de groupes de conscientisation de femmes faisaient leur budget-temps. Prendre conscience qu'il y avait des semaines de 70 heures et plus a conduit à la revendication massive des équipements collectifs capables d'aider les femmes : les crèches, les jardins d'enfants, les soins à domicile pour les personnes malades, etc.

Souvent l'Eglise a répondu à sa manière à ces nouveaux besoins. Mais il manque encore un immense réseau de services par lequel s'exprimerait la solidarité et la modernité des enjeux.

En même temps, il y a eu très peu de travail fait sérieusement en ce qui concerne les enfants en bas âge. La relation symbiotique à la mère n'a pas été prise en ligne de compte. Très peu de femmes chrétiennes, même universitaires, ont étudié (et compris) Freud et les implications de la science analytique.

Il ne suffit pas de parler de la vocation de mère - il faut que cela se dise avec les données, les exigences et les possibilités d'aujourd'hui.

La plupart des femmes méconnaissent les lois profondes qui régissent leur



évolution psychologique.

La connaissance de cet élément décisif est remplacée pour les femmes chrétiennes, par une hyper-valorisation de la maternité, expliquée comme "dimension de la vocation féminine" (§ 17) et envisagée du seul point de vue du terme d'un processus de gestation.

La lettre apostolique fait référence aux acquis de la science et affirme que de la femme "dépend pour une part essentielle l'humanité même du nouvel être humain" (§ 19) mais ramène cette réalité à la tâche d'éducation qu'elle appelle "la dimension spirituelle de la fonction des parents".

(Le lien entre les femmes: "La sainte parenté", à Poitiers et St-Anne et la Vierge de Leonardo da Vinci).

Dans cette conception viennent se greffer les problèmes concernant la formation d'un être humain. Les mouvements de femmes sont nés parmi les femmes bourgeoises, surtout aux Etats-Unis et en Europe. Quoiqu'ils se soient ouverts plus tard à des questions concernant le travail, l'emploi et l'ensemble des droits auxquels j'ai fait référence, ils ont presque tous démarré autour de la lutte pour la légalisation des contraceptifs et de l'avortement)

(Le week-end dernier 300.000 personnes ont manifesté à Washington pour le maintien du droit à l'avortement).

Il faut essayer de comprendre ce dont il s'agit. L'immense majorité des femmes avortent clandestinement, ou parfois en 'soft'. (A l'usine, une femme de 35 ans comptait une moyenne de six avortements faits n'importe comment. En 1975 au Portugal, autant d'avortements que de naissances).

Les mouvements de femmes ont subi une dérive pour justifier le droit à l'avortement : ils ont parlé du droit à son propre corps. C'est une réduction qui rend narcissique une démarche au départ généreuse.

Par contre, l'Eglise a maintenu une position ferme sur l'existence de la vie "dès le moment de la conception". (Je passe outre une certaine surenchère de la question de l'avortement qui, à mon avis, devrait être traitée en amont au niveau de la maternité et de la paternité responsables)

En ce moment de l'histoire, confrontée aux problèmes de la fécondation "in vivo" et "in vitro", ainsi qu'à l'utilisation thérapeutique d'embryons humains, il nous fait, en tant que chrétiens, repenser toutes ces questions de façon globalisante et sans passion. (Phrase très importante au Parlement européen : "La protection de la vie doit être sauvegardée dès le moment de la formation de l'embryon.")

Un autre droit est spécifiquement ressenti par les mouvements de femmes : celui de l'intégrité de son être physique et psychique. Partout les femmes sont victimes d'agression directe ou indirecte, depuis les femmes battues jusqu'aux comités qui se sont formés dans certaines entreprises pour protéger les femmes contre une certaine forme de persécution à coloration sexuelle.

Ce sont des phénomènes de notre temps qui, tous, posent des problèmes de société. Les valeurs y sont en cause. De même, des normes qui se sont enfouies (dans le.. ou ..enfouies.. ??) du champ des rapports entre les personnes.

On a l'impression que les chrétiens ne sont pas suffisamment concernés par ces problèmes qui font actuellement surface et qui sont l'expression de graves crises dans toutes les couches de la société.

III. Les droits de 3ème génération

D'objets de protection de la part de la loi, les femmes, par la manifestation massive des mouvements de femmes, sont devenues sujets agissants de nouveaux droits.

Les femmes sont devenues protagonistes de la prise de conscience de la survie de l'humanité:

- Le droit à l'environnement qui assure les systèmes de vie qui sous-tendent la vie humaine ;
- le droit à la paix et à la sécurité, avec le rejet des armes de tous genres et la réduction radicale des armements ;

ont eu au cours des dernières années les femmes en première ligne. Elles sont des piliers des mouvements pacifistes et écologistes.

En défendant leurs propres droits, elles sont allées au-delà et ont contribué de façon décisive à la nouvelle conscience qui s'est formée dans le monde.

Un troisième droit, à la fois personnel et sociétal trouve aussi les femmes au premier plan. Il s'agit du droit à l'identité culturelle. (Il devient particulièrement important non seulement dans l'affirmation des peuples de l'hémisphère sud mais aussi de notre propre continent, face au Marché qui est en train de s'accomplir. Il n'y aura de véritable enrichissement pour chacun des douze pays de la CEE que dans la mesure où l'Europe des cultures, dans son immense diversité, trouvera les moyens de s'exprimer.)

Si les femmes sont partie prenante de cette affirmation c'est que, pour elles aussi, se pose la question de l'identité. Elle dévoile les limites de l'égalité à expression abstraite et juridique.

Les femmes ont vécu les vingt dernières années dans une lutte sociale et institutionnelle pour l'égalité. A la suite d'autres mouvements sociaux (le mouvement ouvrier, le mouvement de libération des peuples colonisés), les femmes ont fait le diagnostic des discriminations dont elles souffrent dans tous les domaines de la vie sociale.

Il y avait chez certaines femmes - dont moi-même - la conviction que la situation d'égalité, prévue par un grand nombre de femmes, conduirait à un changement qualitatif des différents domaines de l'activité humaine. Il y aurait des changements profonds dans le travail, l'économie, les services publics, voire la politique.

Or, il n'en est rien. Un tel changement est à peine perceptible. Bien au contraire, les femmes semblent renforcer le statu quo, en faisant une adaptation mimétique aux normes créés par les hommes.

Une telle adaptation a, au moins, deux conséquences graves.

D'abord, elle se fait au prix d'une immense surcharge de travail et de responsabilités pour l'immense majorité des femmes : employées, ouvrières, paysannes, jeunes cadres.

Deuxièmement, l'adaptation réduit au silence un éventuel apport spécifique des femmes. Si culture au féminin il y a, le mode par lequel se fait l'égalité l'écrase avant qu'elle n'apparaisse au grand jour.

Disons-le clairement. Les femmes ont été prises au piège de l'égalité. Les prises de position des grands appareils politiques face à l'égalité, les

techniques de groupe établissant un principe de roulement fruit de l'égalité, amènent au dénominateur commun et sont le résultat de la peur de tous les corps constitués à la différence.

Or, le principe de l'égalité ne nie pas la différence. Bien au contraire, il est le garant qu'il ne doit pas y avoir de discriminations à cause de la différence. Au lieu de légitimer l'uniformité, il sauvegarde la différence. Au lieu d'établir le nivellement, il affirme la force vivante de la nouveauté.

L'égalité soulève le problème de la norme. Elle est historique/récente en ce qui concerne les droits des femmes. Nous savons encore très peu de ses conséquences. Mais nous pouvons affirmer qu'elle ne laisse pas la norme intouchée. Elle la change, la transforme.

D'où le potentiel de changement qu'une égalité de droits des femmes peut signifier, à condition que les femmes soient conscientes de leur propre identité.

C'est pourquoi il y a quelques années j'ai appelé cette égalité l'inégalité inédite et subversive.

Le moment actuel vécu par les femmes est décisif. Si les femmes sont capables d'apporter aux différents domaines de la société, la nouveauté de ce qu'elles sont, nous serons face à une culture féminine qui ne manquera pas d'esquisser de nouveaux chemins et d'enrichir le domaine de l'humain.

Autrement, il ne nous reste que l'espoir qu'une véritable diaspora puisse lier entre elles les femmes qui, dans les différents continents, risquent, dans leur domaine respectif, l'inédit. C'est à ce niveau que prend relief l'importance des mouvements de femmes : ils sont une condition possible pour que la diaspora devienne un peuple où prend corps et s'exprime la culture féminine.

IV. Les "droits" des femmes dans l'Eglise

Des femmes chrétiennes ont vécu la quête d'égalité d'une façon particulièrement aiguë. C'est aux États-Unis que cette quête a impliqué la quasi totalité des mouvements et organisations de femmes dans le monde et qui est connu par ses grands rassemblements de "Church Women". (Lettre des évêques américains, élaborée en dialogue avec des groupes de femmes représentatifs de toute situation).

Il y a eu à l'Eglise une réduction simpliste des vocations des femmes au seul cadre social et physique où a lieu la gestion de la sexualité. C'est trop peu.

Il y a quelques années Yu. Pellé-Douel a établi une distinction qui me semble particulièrement utile à l'intérieur de l'Eglise où règne souvent une regrettable confusion des plans.

Elle distingue quatre catégories :

- la situation civile des femmes, leur statut familial, qui ne saurait être l'équivalent de leur vocation ;
- la vocation qui est appel à une mission, toujours personnelle, qui devient projet de vie aux mille visages et possibilités ; champ magnétique où s'inscrivent des situations diverses et changeantes ; lecture de l'histoire individuelle et sa projection dans le temps ;
- les fonctions : ensemble de tâches concrètes, liées à la vocation, à l'état civil, à l'étape de la vie où l'on se trouve, aux conditions sociales du travail que l'on accomplit ;



- les rôles : ils ne sont plus des tâches concrètes, définies par l'activité mais le résultat des attentes et des demandes affectives des autres ; ils sont lieu de pouvoir.

Le débat généralisé aux Etats-Unis porte surtout sur les fonctions à l'intérieur de l'Eglise. Il reste à définir l'identité culturelle du peuple que sont les femmes.

Pour ma part, je ne peux pas formuler la situation des femmes dans l'Eglise en termes de droits. (Je n'ignore pas les malaises et les difficultés.)

Je préfère me poser la question de savoir en quoi consiste leur dignité.

La lettre apostolique "Mulieris dignitatem" est nette à cet égard : Jean-Paul II reprend des thèses de la théologie élaborée par des femmes, depuis Edith Stein jusqu'à Elisabeth Schüssler Fiorenza.

Il ne s'agit pas uniquement de la référence aux femmes dans la foule qui suivait Jésus, à leur présence auprès du Christ sur la Croix, ou à l'annonce qui leur est faite de la Résurrection.

Il s'agit surtout de montrer que dans l'Evangile les femmes ont un véritable statut de disciples du Christ.

Je vous rappelle les moments clés.

Jean-Paul II parle d'un passage de l'Evangile de Jean comme de l'un des "entretiens les plus importants de l'Evangile".

C'est l'entretien de Jésus avec Marthe, après la mort de Lazare (Jo. II, 23-27).

Le Christ se dirige vers la maison de son ami mort et apparemment pour l'affermir dans la foi dit à Marthe que son frère ressuscitera. Et Marthe de dire :

"Je sais qu'il ressuscitera à la résurrection, au dernier jour.

Le Christ adresse alors à Marthe des mots d'une grande solennité :

"Je suis la résurrection. Qui croit en moi, même s'il meurt, vivra ; et quiconque vit et croit en moi ne mourra jamais. Le crois-tu ?"

La réponse de Marthe est nette :

"Oui, je crois que tu es le Christ, le Fils de Dieu qui vient dans le monde."

Parallèle bien clair avec la réponse de Pierre à Jésus. Le Christ demande : "Pour vous qui suis-je ?".

Et Pierre répond : "Tu es le Christ, le Fils du Dieu vivant." Mt 16, 15-16.

Marthe, de par sa réponse de foi, est de la lignée des disciples.

Jean-Paul II cite aussi l'épisode de Béthanie, un événement si important qu'un livre de théologie le prend comme source d'inspiration première.

C'est Marc qui raconte (Mc 14, 3-9) :

" La Pâque et les Azymes allaient avoir lieu dans deux jours. (...)

Jésus était en Béthanie, chez Simon le lépreux.

- Alors qu'il était à table, une femme vint, avec un flacon d'albâtre contenant un nard pur, de grand prix.

Brisant le flacon, elle le lui versa sur la tête.

Certains s'indignèrent et murmurèrent entre eux :

"A quoi bon ce gaspillage de parfum ? Ce parfum pouvait être vendu plus de 300 deniers et donné aux pauvres." Et ils la rudoyaient.

Mais Jésus dit : "Laissez-la ; pourquoi la tracassez-vous ? C'est une bonne oeuvre qu'elle a accompli sur moi. Elle a fait ce qui était en son pouvoir : d'avance elle a préparé mon corps pour l'ensevelissement. En vérité je vous le dis, partout où sera proclamé l'Evangile, au monde entier, on redira aussi, à sa mémoire ce qu'elle vient de faire."

Parallèle avec le grand mythe de l'Occident : Antigone.

- a) il s'agit d'un rite d'ensevelissement en obéissance à des coutumes sacrées ; c'est le Christ lui-même qui dit qu'il s'agit de l'anticipation de son ensevelissement ;
- b) il y a l'affrontement de deux logiques : celle de la femme et celle des disciples qui sont là avec un raisonnement politique : "pour utiliser l'argent ;
- c) la femme fait tout ce qui est en son pouvoir.

Ces deux femmes instaurent (??) les autres femmes dans leur chemin de disciples. On est d'emblée dans la zone de la spiritualité. C'est au sein de l'histoire, au contact des autres et des choses, dans les événements anodins ou exceptionnels qu'il y a incarnation de la Foi.

C'est le moment exact où la recherche personnelle de Dieu s'inscrit dans l'histoire des hommes, l'anime et la change de l'intérieur.

Ce n'est qu'à partir de la spiritualité que les femmes peuvent alors examiner leur statut par rapport à ce qui constitue l'Eglise : le témoignage, la communion, le ministère, le culte.

J'ai parlé de la culture du féminin. Qu'en est-il de cette culture à l'intérieur de l'Eglise ?

Il y a trois ans, j'ai pu visiter en Californie l'atelier du peintre Françoise Gilot. Un tableau m'a frappée : c'est une maison d'un seul étage, de couleur ocre, quelque part de ce qu'on peut imaginer être en Afrique du Nord. Dehors, tout est sec, on sent la chaleur. La porte est ouverte.

Et, à l'intérieur, il y a une lumière très, très intense. Près de la porte, assises, deux silhouettes de femmes dont on ne connaît pas les visages. Deux femmes sans nom, gardant la porte ouverte vers la grande lumière. Le tableau s'appelle "Les gardiennes du seuil".

Je garde des années de Vatican II l'expression du Père Congar sur l'Eglise du seuil où sont tous ensemble ceux qui croient et ceux qui ne peuvent pas encore croire. Il me plaît et il me suffit de penser que les femmes sont les gardiennes du seuil d'une telle Eglise.

(M.L. Pintasilgo -

Orsay, 14 avril 1989
Recyclage de prêtre des régions Nord)